



## Changement du lieu de travail

Par **Sammssya**, le **02/11/2015** à **01:01**

Bonjour

Je suis salariée dans une société une auto école qui a deux agences dans la même ville, du jour au lendemain depuis le mois de mars et sans me prévenir mon employeur m'a retiré tout mon matériel de travail je lui ai fait parvenir un courrier afin de lui demander des explications mais sans succès. Depuis le mois de mars je suis isolée du reste des salariés de la société, et n'ai plus de nouvelle sur l'avancer des élèves. J'ai reçu un courrier de mon employeur m'informant que désormais je serai dans la seconde agence mais cela fait maintenant 8 mois que je ne m'occupe plus de rien qu'elle seront mes nouvelles tâches. Aussi je n'ai pas la clé de l'entreprise alors comment faire puisque mon employeur ne répond pas au téléphone lorsque je l'appelle.

Aussi un employeur peut-il effectuer un changement sur le lieu de travail du salarié sans donner d'explication à celui-ci ?

Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **02/11/2015** à **13:36**

Bonjour,

En tout cas a priori, le changement de lieu de travail dans le même secteur géographique ne constitue pas une modification essentielle du contrat de travail mais la salariée peut s'y opposer sans que cela constitue une faute grave...

Mais il semble que vos conditions de travail soient devenues anormales et puissent relever du harcèlement moral...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...